

<b>REGLES FEDERALES FFR EN SECTEUR AMATEUR POUR UN JOUEUR COMMOTIONNE</b> <b>JOUEUR DE MOINS DE 19 ANS (référence date de naissance)</b>	
	<b>1<sup>ère</sup> commotion cérébrale dans les 12 derniers mois</b>
<b>Arrêt de l'activité RUGBY COMPETITION</b> (= blocage licence)	<b>23 JOURS minimum (pas de requalification possible avant le 4e week-end post-commotion)</b>
<b>Durée effective d'arrêt du sport avec contact</b>	<b>Les 23 jours d'arrêt de compétition correspondent à 23 jours d'arrêt de l'activité sportive avec contact (y compris à l'entraînement)**</b>
<b>Protocole de reprise du Rugby</b>	<p>1/ Une semaine de repos complet (physique).</p> <p>2/ A partir de J8** et si disparition des symptômes de commotion cérébrale, reprise progressive de l'activité physique sans contact (protocole PRJ* : si réapparition des symptômes, arrêt du pallier en cours et nouvel essai 24h après).</p> <p>3/ Lorsque le joueur est parvenu au pallier 4 du PRJ* sans réapparition des symptômes : <b>Avis médical obligatoire</b> (généraliste ou médecin du sport). <b>Objectif = vérification de la récupération de la commotion.</b> Si celle-ci est constatée, le médecin délivre un <b>certificat de non contre-indication à la reprise du rugby en compétition.</b></p> <p><b>NB</b> : Le médecin consulté doit donc :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Vérifier la disparition des symptômes initiaux de la commotion</li> <li>- Vérifier la non ré-apparition des symptômes à l'effort (au cours des palliers du PRJ*)</li> <li>- Vérifier que le reste de l'examen médical est normal.</li> <li>- Valider la possibilité de reprise du rugby avec contact à l'entraînement (= pallier 5 du PRJ*), à partir de <b>J23</b> post-commotion.</li> </ul> <p>4/ Reprise du rugby <b>avec contact</b> est donc possible si et seulement si :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Disparition totale de symptômes de commotion et non réapparition à l'effort lors des paliers du PRJ*</li> <li>- Jouer au-delà de <b>J23**</b></li> <li>- <b>Présentation d'un certificat de non contre-indication à la reprise du rugby en compétition.</b></li> </ul> <p><b>NB</b> : La susceptibilité des plus jeunes impose ce délai de <b>23 jours sans compétition, quelle que soit la gravité de la commotion. Donc au mieux match le 4ème week-end après la commotion.</b></p>
<b>Suivi médical</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Consultation médicale obligatoire pour délivrance du certificat médical de non contre-indication à la reprise de l'activité rugby en compétition.</li> <li>- Durant la 1ère semaine : Informer le joueur et sa famille de consulter immédiatement le médecin ou un service d'urgences si aggravation des symptômes entre la commotion et l'avis médical prévu.</li> <li>- Au-delà de <b>10</b> jours : Si persistance des symptômes, prendre un avis médical.</li> </ul>

<b>REGLES FEDERALES FFR EN SECTEUR AMATEUR POUR UN JOUEUR COMMOTIONNE</b> <b>JOUEUR DE MOINS DE 19 ANS (référence date de naissance)</b>	
	<p><b>2ème commotion cérébrale dans les 12 derniers mois</b></p>
<b>Arrêt de l'activité RUGBY COMPETITION</b> (= blocage licence)	<b>Nécessité d'un avis spécialisé avant la reprise</b>
<b>Durée effective d'arrêt du sport avec contact</b>	<b>42 jours</b>
<b>Protocole de reprise du Rugby</b>	<p>1/ Une semaine de repos complet (physique).</p> <p>2/ A partir de J8** et si disparition des symptômes de commotion cérébrale, reprise progressive de l'activité physique sans contact (protocole PRJ* : si réapparition des symptômes, arrêt du pallier en cours et nouvel essai 24h après).</p> <p>3/ Lorsque le joueur est au pallier 4 du PRJ* sans ré-apparition des symptômes:  <b>Avis spécialisé avant de reprendre l'activité rugby avec contact,</b></p>
<b>Suivi médical</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Consultation obligatoire non urgente auprès d'un médecin spécialiste en commotion cérébrale pour délivrance du certificat médical de non contre-indication à la reprise de l'activité rugby en compétition.</li> <li>- Durant la 1ère semaine : Informer le joueur et sa famille de consulter immédiatement le médecin ou un service d'urgences si aggravation des symptômes entre la commotion et l'avis médical prévu.</li> <li>- Au-delà de <b>10</b> jours : Si persistance des symptômes, prendre un avis médical.</li> </ul>

<b>REGLES FEDERALES FFR EN SECTEUR AMATEUR POUR UN JOUEUR COMMOTIONNE</b> <b>JOUEUR DE MOINS DE 19 ANS (référence date de naissance)</b>	
	<p><b>3ème commotion cérébrale dans les 12 derniers mois :</b></p>
<b>Arrêt de l'activité RUGBY COMPETITION</b> (= blocage licence)	<b>Nécessité d'un avis spécialisé avant la reprise</b>
<b>Durée effective d'arrêt du sport avec contact</b>	Laissée à l'appréciation du spécialiste ( <b>minimum 180 jours</b> )
<b>Protocole de reprise du Rugby</b>	<p>1/ Une semaine de repos complet (physique).</p> <p>2/ A partir de J8 et si disparition des symptômes de commotion cérébrale, reprise progressive de l'activité physique sans contact (protocole PRJ : si réapparition des symptômes, arrêt du pallier en cours et nouvel essai 24h après).</p> <p>3/ Lorsque le joueur est au pallier 4 du PRJ* sans ré-apparition des symptômes:  <b>Avis spécialisé avant de reprendre l'activité rugby avec contact.</b></p>
<b>Suivi médical</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Consultation obligatoire non urgente auprès d'un médecin spécialiste en commotion cérébrale pour délivrance du certificat médical de non contre-indication à la reprise de l'activité rugby en compétition.</li> <li>- Durant la 1ère semaine : Informer le joueur et sa famille de consulter immédiatement le médecin ou un service d'urgences si aggravation des symptômes entre la commotion et l'avis médical prévu.</li> <li>- Au-delà de <b>10</b> jours : Si persistance des symptômes, prendre un avis médical.</li> </ul>
	<p>Le présent document est à votre disposition sur le site de la FFR</p> <p>La licence est bloquée dès la saisie du <b>CARTON BLEU</b> sur <b>OVAL-E 2</b> par l'arbitre.</p> <p>Le déblocage de la licence se fera par la commission médicale de la Ligue Régionale après dépôt par le joueur du certificat médical de non contre indication à la pratique du rugby en compétition auprès de la commission médicale de la Ligue Régionale.</p> <p>*PRJ : Protocole de Retour au Jeu (Cf annexe)</p> <p>**Tous les délais sont calculés en prenant comme point de départ J0 = jour de la commotion</p>